
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation + Déclaration d'Utilité Publique + Parcellaire

Captage de Quevillon

Quevillon et Saint Martin de Boscherville

Communauté de l'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 10 octobre 2013 des enquêtes publiques conjointes ont été prescrites **du lundi 4 novembre 2013 au vendredi 6 décembre 2013** sur la demande présentée par la communauté de l'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe - 14 bis, avenue Pasteur - BP 589 - 76006 Rouen cedex 1 pour obtenir l'autorisation au titre du code de l'environnement, la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant le projet de dérivation des eaux et de protection contre la pollution du captage de Quevillon (délimitation des périmètres de protection du captage - prélèvement cumulé des eaux souterraines pour un débit maximal horaire de 100 m³ et un débit maximal journalier de 2000 m³).

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation et de déclaration d'utilité publique est le préfet du département de la Seine Maritime.

Pendant toute cette période, tout intéressé pourra consulter le dossier technique et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet dans les mairies de Quevillon et de saint Martin de Boscherville aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies au public, à l'exception des jours fériés et chômés.

Toute correspondance relative à ces enquêtes pourra être adressée au commissaire enquêteur, à la mairie de Quevillon, commune siège de l'enquête.

Mr Philippe Calandre, ingénieur milieu naturel agence de l'eau retraité, commissaire enquêteur, recevra en personne, toutes observations du public, aux jours et heures ci-après dans les mairies de Quevillon les lundi 4 novembre 2013 de 15h45 à 18h45; lundi 25 novembre 2013 de 15h45 à 18h45 et vendredi 6 décembre 2013 de 15h30 à 17h45 et de Saint Martin de Boscherville le jeudi 21 novembre 2013 de 15h à 18h.

Il a pour suppléant Mr Philippe Breton, directeur général adjoint Habitat retraité.

Des observations, propositions et contre propositions pourront également être transmises par voie électronique à la commune de Quevillon, à l'adresse suivante: mairie-sg.quevillon@wanadoo.fr

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture: www.seine-maritime.gouv.fr

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mr. François Dejaifve, chargé d'opérations travaux neufs à la communauté de l'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe. Tél:02.35.59.20.47

A l'issue des enquêtes, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la préfecture et dans les mairies précitées du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes de Quevillon et de saint Martin de Boscherville.